

68

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme MESTRIES

48338

25 - Jeunesse

Appel à projets information jeunesse

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

L'Assemblée départementale, lors de la session du 10 février 2023, a décidé, par le vote d'une enveloppe de 30 000 €, de soutenir l'accompagnement de projets portés par le réseau information jeunesse du territoire en lien avec la politique de la collectivité au bénéfice de la jeunesse breillienne.

Dans le cadre de ce dispositif, un projet est porté par le Point information jeunesse de la Communauté de communes de la Roche aux fées. Un collectif de jeunes soutenu par un Comité de pilotage composé d'élu.es et de professionnel.les du territoire, souhaite organiser un festival pour les jeunes âgés de 15 à 22 ans. Le projet est innovant dans la mesure où le collectif de jeunes organisateurs bénéficie d'un accompagnement technique des "Imagineurs", société facilitatrice d'évènements, et ceci afin de faire monter les jeunes en compétences et de viser une autonomie du collectif sur la mise en œuvre des prochaines éditions du festival Tribu.

Un soutien départemental de 2 000 € est sollicité à ce titre.

Le groupe thématique éducation jeunesse a donné un avis favorable, en séance du 10 juillet dernier, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour le Point information jeunesse de la Roche aux fées Communauté.

Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 2 000 € au profit du Point information jeunesse de la Roche-aux-fées Communauté selon les détails précisés dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231657

Pour extrait conforme